

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 – IDENTIFICATION

Identificateur de produit : REFLEX Code de produit : 37

Numéro d'enregistrement : 63838-12

Enviro Tech Chemical Services, Inc.
500 Winmoore Way Modesto, CA 95358
(209) 581-9576 (de 7 à 17 heures, heure normale du Pacifique, du lundi au vendredi)

Téléphone d'urgence 24 heures sur 24 : 1-800-255-3924

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit chimique est un pesticide enregistré par l'Environmental Protection Agency [Agence de protection de l'environnement des États-Unis] et est assujetti à certaines exigences en matière d'étiquetage dans le cadre de la Federal Insecticide, Fungicide and Rodenticide Act (FIFRA), [FIFRA, Loi fédérale touchant aux insecticides, fongicides et rodenticides]. Ces exigences diffèrent des critères de classification et de l'information sur les dangers requis pour les Fiches de données de sécurité des produits chimiques autres que les pesticides. Se référer à la section 15 pour l'information d'étiquetage pertinente à la FIFRA.

Classification de la substance ou du mélange :

Irritation cutanée - Catégorie 1

Lésions oculaires graves – catégorie 1

Liquides comburants - catégorie 2

Corrosivité pour les métaux - catégorie 1

Peroxydes organiques - type G

Toxicité aiguë – orale, catégorie 4

Toxicité aiguë – cutanée, catégorie 5

Dangereux pour l'environnement aquatique, Toxicité aiguë - catégorie 2



Mentions d'avertissemens : DANGER

Mentions de dangers :

Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires.

Peut aggraver un incendie, comburant

Peut être corrosif pour les métaux

Toxique en cas d'ingestion.

Peut être nocif en cas de contact cutané.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence :

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection des yeux/une protection du visage.

EN CAS DE CONTACT OCULAIRE : Rincer soigneusement et abondamment avec de l'eau pendant quelques minutes. Enlever les verres de contact si la victime en porte et s'il est facile de le faire. Continuer à rincer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/prendre une douche.

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes ouvertes, des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

Tenir/stocker à l'écart des vêtements/.../des matériaux combustibles.

Prendre soin de ne pas mélanger avec des matières combustibles.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

SECTION 3 – COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingédient	Numéro CAS	Concentration
PEROXYDE D'HYDROGÈNE	7722-84-1	22-24,4%
ACIDE ACÉTIQUE	64-19-7	1-5%
ACIDE SULFURIQUE	7664-93-9	1-2%
ACIDE NITRIQUE	7697-37-2	8-10%
ACIDE PÉROXYACÉTIQUE	79-21-0	6,0-6,6%

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 4 – PREMIERS SECOURS

En cas d'inhalation : Supprimer la source d'exposition ou amener la victime à l'air libre et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas de difficultés respiratoires, un personnel formé doit administrer de l'oxygène s'il en est instruit par un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Les symptômes d'œdème pulmonaire peuvent être différés jusqu'à 48 heures après l'exposition. Si, lors des opérations de sauvetage, la respiration implique un risque direct pour le secouriste, « Éviter le contact lors du bouche-à-bouche par le biais d'un dispositif de protection ».

Après un contact avec la peau : Enlever les vêtements, les chaussures et tout article en cuir contaminés (comme les bracelets de montre et les ceintures). Laver la peau abondamment sous une eau tiède s'écoulant lentement/prendre une douche, avec une durée de rinçage de trente minutes. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

En cas de contact avec les yeux : Supprimer la source d'exposition ou amener la victime à l'air libre. Rincer les yeux précautionneusement avec de l'eau tiède s'écoulant lentement pendant quelques minutes tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les verres de contact si la victime en porte et s'il est facile de le faire. Continuer à rincer pendant trente minutes. Prendre soin de ne pas permettre à l'eau de rinçage contaminée de s'écouler dans l'œil non affecté ou sur le visage. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Si des vomissements se produisent naturellement, se coucher en position latérale de sécurité.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés : provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves, des brûlures de la bouche, de la gorge et de l'œsophage.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction : Utiliser un jet d'eau, une poudre chimique, de la mousse ou du dioxyde de carbone.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Le produit n'est pas combustible. Peut dégager des fumées ou des gaz irritants ou toxiques dans un incendie.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106) (Hazcom 2012) : Ininflammable.

Produits de décomposition dangereux : Peut causer un incendie ou des explosions lors d'un contact avec les matières incompatibles.

Équipement de protection spécial et précautions à l'attention des pompiers : En cas d'incendie, porter une tenue de feu complète et un appareil de protection respiratoire autonome approuvé par NIOSH.

SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence : Ventiler la zone de fuite ou de déversement. Porter un équipement de protection individuelle tel que détaillé dans la section 8. Isoler la zone de risques. Empêcher l'accès au personnel superflu et non protégé.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage : DÉVERSEMENTS DE TAILLE RÉDUITE (un gallon [3,8 litres] ou moins) : Neutraliser avec du carbonate de sodium ou recouvrir de terre, de sable ou de tout autre matériau non combustible et placer dans des conteneurs en plastique lâchement recouverts pour élimination subséquente. S'il a été neutralisé, le matériau peut être dilué dans les égouts. DÉVERSEMENTS DE TAILLE IMPORTANTE : Restreindre l'accès à la zone jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Empêcher le liquide de s'infiltrer dans les égouts et les cours d'eau. Arrêter ou réduire la fuite si cela peut être fait sans danger. Endiguer avec un matériau inerte (sable, terre, etc.). Recueillir dans des conteneurs en plastique en vue de l'élimination. Assurer une décontamination adéquate des outils et de l'équipement en fin de nettoyage.

Procédures de réponse spéciales en cas de déversement : Recueillir les déversements uniquement dans des conteneurs en plastique. Ne pas permettre une infiltration dans les égouts, les cours d'eau ou les zones de faible élévation.

SECTION 7 – STOCKAGE ET MANIPULATION

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Porter au minimum des gants résistants aux produits chimiques et une protection oculaire, un écran facial et des vêtements résistants aux produits chimiques lors de la manipulation, du déplacement ou de l'utilisation de ce produit. Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou les dispositifs d'alimentation de stockage ou de mise au rebut.

Conditions d'un stockage sûr : Stocker dans un endroit sec, frais et bien ventilé ; tenir à l'écart de la lumière directe du soleil. Tenir les conteneurs fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Matériaux incompatibles : Tenir à l'écart des agents réducteurs forts, des métaux doux, de la chaleur et des bases (à moins que le produit ne soit dilué à moins de 1000 ppm, ce qui permet d'utiliser des bases pour ajuster graduellement le pH à une valeur inférieure à 9).

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Ventilation et mesures techniques : Une ventilation par air forcé, une ventilation locale par aspiration ou le plein air sont adéquats.

Protection respiratoire : Dans le cas d'un travail dans des espaces confinés ou lorsque la concentration dans l'air est importante, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Protection de la peau : Porter des gants et des vêtements résistants aux produits chimiques lors de la manipulation de ce produit ; laver les vêtements avant de les réutiliser.

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes à coques résistantes aux produits chimiques ; porter également un écran facial en cas de risques d'éclaboussures.

Autre équipement de protection : Une station de lavage des yeux et une douche d'urgence doivent se trouver à proximité.

Considérations d'ordre général en matière d'hygiène : Ne pas manger, boire et fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Manipuler en respectant de bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide clair et incolore.

Odeur : Odeur de vinaigre

pH : 1,5-2,0 (1:100)

Point de fusion/de congélation : Aucune information disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Aucune information disponible

Point d'éclair : 200 °F / 93 °C

Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable

Pression de vapeur (mm Hg) : 22

Gravité spécifique : 1,20 g/mL

Solubilité dans l'eau : Complète

Température d'auto-inflammabilité : 518 °F / 270 °C

Température de décomposition : Aucune information disponible

Viscosité : ~1,5 cSt à 20 °C / 68 °F

Volatiles (% en poids) : >99

Composés organiques volatiles (COV) : Aucune information disponible

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Réagit avec les bases, les métaux, les agents réducteurs et les matières combustibles.

Stabilité chimique : Stable jusqu'à un an dans des conditions de stockage normales

Possibilité de réactions dangereuses : Peut réagir avec les substances incompatibles

Conditions à éviter : Substances incompatibles et températures élevées.

Matériaux incompatibles : Réagit avec les bases, les métaux, les agents réducteurs et les matières combustibles.

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone et oxydes d'azote. Oxygène, qui supporte la combustion.

SECTION 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Informations sur les voies d'exposition probables :

Voies d'entrée - Inhalation : OUI

Voies d'entrée - Cutanée et oculaire : OUI

Voies d'entrée - Ingestion : OUI

Voies d'entrée - Absorption cutanée : NON

Effets potentiels sur la santé :

Signes et symptômes d'une exposition (aiguë) à court terme :

Inhalation : Une inhalation des brouillards et des aérosols peut causer une irritation respiratoire.

Ingestion : Une ingestion peut causer des nausées, des vomissements, une diarrhée, des douleurs abdominales et des brûlures chimiques du tractus gastro-intestinal.

Peau : Un contact avec la peau cause une irritation grave. Corrosif pour la peau - peut causer des brûlures de la peau.

Yeux : Irritant oculaire grave. Corrosif pour les yeux, un contact peut causer des brûlures de la cornée. Une contamination des yeux peut entraîner des blessures permanentes.

Effets chroniques potentiels sur la santé :

Mutagénicité : N'est pas connu comme ayant des effets mutagènes.

Cancérogénicité : N'est pas connu comme étant cancérogène ou oncogène.

Effets sur la reproduction : N'est pas connu comme ayant des effets sur la reproduction.

Sensibilisation au matériau : N'est pas soupçonné être susceptible de créer une sensibilisation

Effets sur certains organes cibles : Aucune information disponible

Conditions médicales aggravées par une surexposition : Aucune information disponible.

Données toxicologiques : Les valeurs d'ATE calculées pour ce mélange sont :

ATE (voie orale) = 589 mg/kg

ATE(voie cutanée) = > 4592 mg/kg

ATE_(par inhalation) = > 20 mg/l ou 20 000 ppm

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 12 – INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité : Peut être nocif pour les organismes aquatiques.

Persistance et dégradabilité : Aucune persistance n'est escomptée. Est prévu être facilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation : Aucune bioaccumulation n'est escomptée.

Mobilité dans le sol : Aucune information disponible

SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue d'une mise au rebut : Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou les dispositifs d'alimentation de stockage ou de mise au rebut. Lors de la manipulation, se référer aux mesures de protection listées dans les sections 7 et 8. Vider les conteneurs de tout résidu et bien les rincer.

Méthodes de traitement des déchets : Mettre au rebut en conformité avec toutes les réglementations fédérales, nationales, provinciales et locales. Contacter votre agence de protection de l'environnement locale, nationale, provinciale ou fédérale pour obtenir les réglementations spécifiques.

RCRA : Si le produit devient un déchet, il rencontre alors les critères de déchets dangereux tels que définis par l'EPA des États Unis, du fait de sa corrosivité D002

SECTION 14 – INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Certains modes d'expédition et tailles d'emballage peuvent faire l'objet d'exceptions aux réglementations pertinentes au transport. La classification fournie peut ne pas prendre en considération ces exceptions et pourrait ne pas s'appliquer à tous les modes d'expédition ou à toutes les tailles d'emballage.

Veuillez noter que les normes du DOT et du SGH NE SONT PAS identiques et que les classifications peuvent de ce fait être différentes.

Information pertinente à US 49 CFR/DOT/IATA/IMDG :

N° de l'ONU : 3098

Désignation de transport officielle de l'ONU : Liquide comburant, corrosif, NSA (peroxyde d'hydrogène et acide nitrique, stabilisés).

Classe(s) de risque pour le transport : 5.1 (8)

Groupe d'emballage : II

Risques pour l'environnement : N'est pas un polluant marin

SECTION 15 – INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Classification FIFRA/Étiquetage typique en matière de dangers tel que stipulé dans EPA Label Review Manual [Manuel de révision des étiquettes de l'EPA]

Données pertinentes aux risques

Mentions d'avertissements	DANGER
Toxicité aiguë par voie orale	Catégorie II : Peut être fatal en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë par voie cutanée	Catégorie II : Nocif en cas d'absorption par la peau.
Toxicité aiguë par inhalation	Catégorie IV
Corrosion/ irritation cutanée	Catégorie I : Corrosif. Provoque des brûlures de la peau
Lésions oculaires graves	Catégorie I : Corrosif, cause des lésions oculaires irréversibles
Sensibilisation	Non classifié (NC)
Toxicité pour l'environnement (aquatique)	Ce pesticide est毒ique pour les poissons et les autres organismes aquatiques.

Information fédérale des États Unis :

Information de la TSCA : Tous les composants sont portés sur l'inventaire de la TSCA.

Quantité à déclarer selon la CERCLA des États Unis (RQ) : L'acide acétique a une RQ approximative de 98 000 livres (44 492 kg) du produit en l'état. L'acide nitrique a une RQ approximative de 6500 livres (2951 kg) du produit en l'état.

Quantité à déclarer selon l'EPCRA des États Unis (Substances extrêmement dangereuses - RQ) : L'acide peracétique a une RQ approximative de 7600 livres (3450 kg) de produit chimique pur. L'acide nitrique a une RQ approximative de 6500 livres (2951 kg) du produit en l'état.

SARA Titre III : Danger de réactivité, risque aigu pour la santé.

Information internationale : SIMDUT : Classe C : Matière comburante. Classe E : Matière corrosive

Ce matériau a été classifié selon les critères de risques du Règlement sur les produits contrôlés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 16 – AUTRE INFORMATION

Légende :

SARA : The Superfund Amendments and Reauthorization Act [Loi portant modification et réautorisation du fonds spécial pour l'environnement]

RCRA : Resource Conservation and Recovery Act [Loi sur la conservation et la récupération des ressources]

TSCA : Toxic Substances Control Act [Loi réglementant les substances toxiques]

CFR : Code of Federal Regulations [Code de réglementations fédérales]

DOT : Department of Transportation [Ministère du transport des États Unis]

ATE : Acute Toxicity Estimate [Estimation de la toxicité aiguë]

Date de préparation : 1/3/2016